

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE : 22 mars 2012

LIEU : Auditoire Doyen 31, place des Doyens
1348 Louvain-la-Neuve

Reconnaissance pour la formation agréée des avocats : 3 points
Reconnaissance pour la formation agréée des magistrats : 2 points*

FRAIS D'INSCRIPTION :

Inscription comprenant le livre + réception de clôture: 125 EUR

A verser sur le compte n° 001-5055524-57 de UCL Col.

Assujetti à la TVA : oui Non

SECRETARIAT :

Mme Marjorie Docquir
Collège Thomas More
Place Montesquieu, 2 Bte L2.07.01
Tél: 010/47.47.05 – Fax: 010/47.47.01
Email: marjorie.docquir@uclouvain.be

* L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

Louvain-la-Neuve

Jeudi 22 mars 2012

ACTUALITÉS DU DROIT DE L'ÉNERGIE

La transposition
du «troisième paquet énergie» européen
dans les lois «électricité» et «gaz»

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
CENTRE MONTESQUIEU D'ÉTUDES DE
L'ACTION PUBLIQUE



En juillet 2009, les institutions européennes ont adopté le «troisième paquet énergie». Il s'agit d'une étape importante dans le processus de libéralisation des secteurs du gaz et de l'électricité. D'aucuns n'hésitent pas à parler d'une étape décisive dans l'ouverture de ces marchés. Les défis à relever sont nombreux. Les objectifs poursuivis ne sont pas moins ambitieux: séparation effective des activités de production et de fourniture des activités de réseaux, amélioration de la transparence du marché en ce qui concerne les activités de réseaux et de fourniture, renforcement des droits des consommateurs, renforcement de la sécurité d'approvisionnement, renforcement des régulateurs nationaux ou encore création d'une agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie.

La transposition des directives 2009/72/CE et 2009/73/CE fixant respectivement les règles communes pour les marchés intérieurs de l'électricité et du gaz devait être achevée pour le 3 mars 2011. Plus d'un an après, quels changements ces nouvelles normes européennes ont-elles apportés en droit belge et, singulièrement, dans les lois «électricité» et «gaz»? Quel impact pour les activités régulées comme pour les activités non régulées? Quelles conséquences pour les consommateurs et les autorités de régulation? Dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat belge qui vient d'être conclue, comment ces réformes s'articulent-elles entre les différents niveaux de pouvoirs? Quelle issue, enfin, en cas de non-transposition, de transposition incomplète ou de transposition inadéquate de ces directives en droit belge?

Ces différentes questions, cruciales pour les secteurs de l'électricité et du gaz, méritaient bien qu'un après-midi d'études, réunissant nombre des meilleurs spécialistes du droit de l'énergie, soit organisé par le Centre Montesquieu d'études de l'action publique de l'Université Catholique de Louvain.

Actualités du droit de l'énergie

Sous la présidence de M. Olivier Deleuze
Député fédéral et membre de la Commission de l'Énergie
à la Chambre des Représentants

- 13h30 **Accueil**
- 14h00 **Introduction**, par David RENDERS, professeur à l'UCL et avocat.
- 14h20 **Le cadre institutionnel des réformes entreprises**, par François TULKENS, chargé d'enseignement aux FUSL, avocat, et Raphaël BORN, collaborateur scientifique à l'UCL, auditeur au Conseil d'Etat.
- 14h50 **Les activités non régulées**, par Tom VANDEN BORRE, chargé de cours invité à la KULeuven, directeur chez Nuon et Jean-Michel HUBERT, regulatory manager chez Nuon
- 15h20 Pause
- 15h40 **Les réseaux, lignes et conduites**, par Michaël HUNT, avocat.
- 16h10 **La régulation tarifaire**, par Christine DECLERCQ, membre du Comité de direction de Ores, et Damien VERHOEVEN, avocat.
- 16h40 **Le statut des autorités de régulation**, par Pascal BOUCQUEY, collaborateur scientifique aux FUSL, conseiller principal à la CREG.
- 17h10 **Conclusions**, par Guy BLOCK, avocat.
- 17h30 Réception de clôture.

Formulaire d'inscription

A renvoyer à Mme Marjorie Docquir
Centre Montesquieu d'études de l'action publique
Faculté de droit
Place Montesquieu, 2 Bte L2.07.01
Tél: 010/47.47.05 – Fax: 010/47.47.01
Email: marjorie.docquir@uclouvain.be

Nom, prénom :

.....

Organisme et titre :

Adresse :

Tél. -Fax. :

e-mail. :

S'inscrit au colloque du 22 mars 2012 « ACTUALITÉS DU DROIT DE L'ÉNERGIE » et verse la somme de 125 euros.

Souhaite une facture : oui / non

N° de TVA :

Sur le compte n° BE 09 001-5055524-57 de UCL avec mention des nom et prénom de la personne inscrite.

Date :

Signature :

Mme Marjorie Docquir

Centre Montesquieu d'études de l'action publique
Faculté de droit
Place Montesquieu 2, bte L2.07.01
1348 Louvain-la-Neuve